

# LIVERNON-AUTREMENT

Association loi 1901 déclarée au J.O. n° 15 du 12 avril 2008

Bulletin distribué aux adhérents  
Numéro 4 - AVRIL 2009

**N**OTRE association a fêté, le 12 avril, sa première année d'existence. Comme beaucoup d'associations citoyennes, elle est vigilante à la gestion communale et dénonce tout ce qui n'est pas conforme à la loi. Nous regardons autour de nous et nous nous apercevons qu'à Livernon, "la gestion de la cité" est atypique, "hors réglementation".

Les principes de la démocratie locale et la loi ne sont pas appliqués puisque les documents officiels (permis de construire, délibérations, procès-verbaux) ne sont toujours pas affichés à la porte de la mairie, accessibles à tous, à tout moment.

Le "Débat budgétaire 2009", qui devait porter à la connaissance des citoyens les futurs projets de la commune, s'est fait à huis clos !!

Dans les communes voisines, les délibérations, les comptes communaux, les procès-verbaux d'abandon de sépultures, les permis de construire, les arrêtés sont affichés dans les panneaux officiels extérieurs.

Alors que nous faisons l'analyse financière de notre commune, qui est catastrophique, quant au futur développement de cette dernière, l'inauguration de la Maison des Services, à Assier, nous a interpellés. Pour plusieurs raisons :

## **Pourquoi cette réalisation, destinée à un bassin de vie de 2 000 habitants, est-elle le seul fait d'Assier ?**

Tout simplement parce qu'il s'est dégagé, au sein de la communauté de communes, une majorité pour **qu'elle ne soit pas intercommunale**. C'est choquant. Le Conseil communautaire, qui n'est pas une assemblée démocratiquement élue, aurait dû, devant ce problème structurel de fond, assurer une information et une consultation des habitants des 16 communes. On peut penser que cette démarche aurait eu le mérite, autour de cette future réalisation :

- de mieux fédérer les habitants du territoire qui se seraient appropriés le projet intercommunal,
- de poser la question de son devenir et de son avenir quand il est question d'éclatement et regroupement de communautés de communes ou de réforme de l'État (réforme Balladur). À terme, Assier sera la commune référente du territoire, que le canton existe ou non et, comme l'a dit M. Malvy, ce sera "le canton d'Assier". Cela n'a pas grande importance car il suffit que notre territoire vive.

Assier a donc porté seul ce projet, non pas visionnaire mais **intelligent et responsable** pour que notre territoire ne soit pas, à moyen terme, un désert et que toutes les tranches de la population y trouvent à la fois des services (maison médicale, espace service public de proximité, centre aéré) mais aussi des outils modernes et indispensables comme la médiathèque ou la cyberbase. Tout cela favorise le maintien et le dynamisme de la population.

C'est ainsi que nous sommes heureux que les 7 ordinateurs de la Cyberbase accueillent gratuitement (pendant 10 heures), à travers notre association, 6 Livernonais et 1 Reyrevignois pour acquérir les rudiments de l'informatique.

**Comment Assier a-t-il pu financer une telle réalisation ?** (coût 1 300 000 €) ? À l'heure où les subventions se font de plus en plus rares, Assier a obtenu 65 % de subventions (peut-être plus si le projet avait été communautaire). Le financement proprement communal de 450 000 € ne surendette pas la commune (source MINEFI) puisque son endettement est passé de 1 024 €/habitant à 1 311 €/habitant en 2008.

Quand on compare avec Livernon, l'endettement officiel est à peu près similaire (1 384 €/hab.) mais il ne tient compte ni du capital de la dette du SIVOM, ni du financement des 2 projets (Maison Viazac et Colombier) puisque les emprunts n'ont pas été contractés. Notre endettement réel est de 2 426 € par habitant en 2008.

À Livernon, les subventions obtenues s'élèvent à 20 % tout simplement parce que les projets ne sont pas d'intérêt général.

Malgré ce surendettement, qu'il faudra régler un jour, qu'avons-nous ?

- une salle des fêtes vétuste et inadaptée à la population,
- aucune salle de réunion,
- aucun wc public,
- aucune place dans le cimetière.

La présidente

**Editorial**

## **Sommaire**

<b>Editorial</b> .....	<b>1</b>
<b>Compte rendu des conseils municipaux</b> ...	<b>2 à 3</b>
<b>Budgets 2008-2009</b> .....	<b>4 à 5</b>

# Réunions du conseil municipal

## Compte rendu du conseil municipal du 6 mars 2009

Présents : 14. Absent : M. Neveux (pas de procuration).  
Secrétaire de séance nommée : Mme Soliveau.  
Secrétaire auxiliaire : Catherine Prunet.

### ● Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 19 décembre 2008.

Signature des délibérations par les élus : le maire dit qu'il est dans la légalité en faisant approuver le PV lors du conseil municipal suivant, puisque cela équivaut à signature des délibérations (dixit le formateur, le 27 janvier à Assier).

Stéphane B. veut signer le cahier de séance tenu par la secrétaire de mairie.

Le PV est adopté à 13 voix pour et 1 abstention.

### ● Renouveau de la ligne de trésorerie

« La ligne de trésorerie de 480 000 €, ouverte le 19 mars 2008, a été utilisée pour les deux projets du Colombier et de la Maison Viazac à hauteur de 391 600 €.

On ne peut pas la clôturer le 19 mars 2009 car :

- les comptes de ces 2 opérations ne sont pas administrativement clos et on ne peut donc pas demander les subventions à hauteur de 115 997 € pour le Colombier et 10 000 € pour la Maison Viazac. » Le maire rajoute : « Pour consolider par un prêt, il faut d'abord demander les subventions. »

- La DGE n'est pas attribuée à l'heure qu'il est, pour la Maison Viazac.

- Dans un projet, il y a la partie TVA qui serait de 39 000 € pour le Colombier et 29 000 € pour la Maison Viazac. « Pour ces raisons, on est obligé de reconduire la ligne de trésorerie.

D'ailleurs, toutes les communes fonctionnent comme cela. (...) On pense la clore en avril ou au plus tard en août. » !!

A la question posée : Quelle est, dans ce total de 391 600 €, la part de chacun des projets, il est répondu par la secrétaire de mairie « qu'il est difficile de connaître les détails de chaque opération car, dans cette somme, il y en a eu un peu pour le Colombier, un peu pour la Maison Viazac et c'est difficile de dissocier » !!!

D'après la secrétaire, le taux d'intérêt le plus élevé appliqué à la ligne de crédit a été de 4,4996 % en octobre 2008.

Le vote interviendra après qu'il y ait eu la discussion sur le plan de relance du gouvernement concernant le remboursement anticipé de la TVA.

Vote : pour 12 ; contre 1 ; abstentions 2.

### ● Plan de relance de l'Etat.

#### Remboursement anticipé de la TVA

Il est expliqué qu'il faut signer une convention avec l'Etat (avant le 15 avril) pour toucher en 2009, au lieu de 2010, la TVA des investissements faits en 2008.

Pour cela, il faut s'engager à investir en 2009 un montant égal à la moyenne des investissements faits de 2004 à 2007 + 1 €.

Le problème, pour la commune de Livernon, c'est l'investissement concernant la voirie. En effet, la communauté de communes a renoncé en 2006 à cette compétence et a redistribué à la commune une certaine somme en investissement.

La Préfecture est interrogée pour savoir si cette somme entre dans le calcul du montant des investissements pris en compte.

Si elle ne l'était pas, un investissement de 95 000 € environ, serait à prévoir pour 2009.

C.B. pose la question de la capacité de l'autofinancement.

Réponse : on ne le sait pas encore car les dotations de l'Etat ne sont pas arrivées ; certainement après le 15 mars !!

### ● Prix de vente des terrains du Mas de Charles et Mas de Bertrand

#### - Mas de Charles :

Il s'agit de 31 m<sup>2</sup> que désire acheter M. G. Bouyssou et qui sont communaux. M. B. prend tout à sa charge, soit : les frais de géomètre + les frais d'insertion de l'enquête dans les journaux + les frais d'acte, soit 720 € environ, dont 31 m<sup>2</sup> à 10 € + 410 €. (Remarque : M. G. Bouyssou paie les frais de géomètre, ce qui n'a pas été le cas pour la supérette puisque c'est la collectivité qui a payé les frais de géomètre).

#### - Mas de Bertrand :

6 lots sont créés. La déclaration préalable a eu un refus de la DDEA pour 3 lots car il y a opposition des Bâtiments de France qui doivent venir sur place prochainement (le 19 mars). Le prix en l'état se situe entre 8 et 12 € le m<sup>2</sup>, soit 10 € le m<sup>2</sup>, et serait revu à la hausse si il y avait obligation d'assurer l'aménagement (eau + électricité + assainissement). Remarque : Dans le prix du m<sup>2</sup> on doit inclure le coût du géomètre (dans ce cas-ci, c'est payé par les acheteurs !) et au prix de la déclaration préalable.

### ● Participation des communes rattachées au fonctionnement des écoles :

En 2008 : 700 € par enfant.

Cette année, il y a 47 enfants des communes rattachées à Livernon. Le coût réel est estimé, à Assier, à 986 €. A Livernon, il est estimé à 829,37 € sans garderie et 871 € avec garderie. Dans les deux communes, il a été décidé de demander cette année 800 € par enfant.

Vote à l'unanimité des présents.

### ● Mise en place d'une régie d'avance pour l'affranchissement du courrier de la commune (1 200 €) et de l'assainissement (350 €).

Afin de mieux ajuster la gestion de l'affranchissement :

- le régisseur et le régisseur adjoint sont les deux secrétaires.  
- l'avance est de 300 €, correspondant au 1/4 du montant annuel moyen d'affranchissement pour le bureau principal.

### ● Contrat Avenir (CAV)

C'est l'opportunité d'engager quelqu'un dans la commune. Ce contrat est réservé à des personnes qui touchent les minimums sociaux. C'est un CDD de 6 à 24 mois renouvelable un an sur la base de 26 heures hebdomadaires maximum, au tarif du SMIG, avec présence d'un tuteur et formation obligatoire. Le coût à la charge de la commune sera de 131 € par mois la première année et de 260 € la deuxième année.

- Le Pôle Emploi valide les candidatures.

- Le poste serait attribué à l'entretien voirie avec l'existence d'un candidat potentiel.

Vote à l'unanimité pour la création de ce poste.

### ● Délibération pour l'encaissement de deux chèques :

- Assurances AXA : montant de 1 777,61 € pour le montant des travaux de restauration du pilier de la halle accidentée.

- Etude Thoumazet : 15 € reversés (achat de la Maison Courdes en 2005).

### ● Subvention aux associations :

Une liste a été donnée aux élus. Certaines associations ont refusé les subventions car elles ont assez d'argent pour ne pas y prétendre et il y a les subventions obligatoires comme la Chambre des Métiers, etc.

Par ailleurs, une étude a été faite concernant le coût de la location gratuite des salles aux associations. Que ce soit la salle des fêtes ou la salle de la vieille mairie, le coût moyen journalier est de 35,17 €, soit une aide subventionnelle totale de 4 430 € par an.

## ● Questions diverses :

- Formation des élus sur la législation funéraire, le 10 avril à Gramat.
- Manifestation à Livernon auprès des enfants des écoles par une association qui demande une subvention de 200 €. Réponse : le prêt gratuit des salles est suffisant.
- Correction au sujet de la revue « Entreprendre » de la Chambre de Commerce et d'Industrie qui avait fait une erreur sur le taux de TP de Livernon.
- D. Clouet demande que le cahier de doléances, déposé en mairie, soit numéroté car un habitant s'est plaint que les pages avaient été arrachées. Madame Soliveau dit que cela n'est pas possible et que personne, parmi les élus, ne s'est amusé à faire cela. Le maire rajoute que c'est facile de faire de la délation, du mensonge...
- C. Berti s'étonne d'avoir appris :
  - 1) à la sortie de l'école la création du 6<sup>e</sup> poste à l'école de Livernon. L'adjointe aux écoles et le maire répondent qu'ils ne croyaient pas en cette création, qu'il a pourtant défendue lors des manifestations de base élève. La confirmation de la création aura lieu le lundi 9 mars, lors du CDEN.
  - 2) lors de l'assemblée générale Mémoire et Patrimoine, que la commune avait demandé à la Communauté de communes de mettre au programme de ses actions « Patrimoine et Eau » la restauration du lavoir de Saint-Rémy. Le maire a répondu qu'il n'était pas au courant de ce projet ! mais que c'était certainement une intervention extérieure qui était à l'origine de ce projet (celle de Marc Réveillac) auprès du Parc...
- Déchetterie :
  - sauvage derrière le bâtiment des pompiers : le Maire dit qu'elle sera enlevée dès lundi mais il pense qu'il vaut mieux que ces encombrants soient là plutôt qu'éparpillés dans toute la commune.
  - projet déchetterie : le maire dit qu'il va débiter dans peu de temps, financé par le SYDED et qu'il se fait sur la commune de Livernon car les autres maires étaient contre ce projet !
- Comité des Fêtes :

L'aménagement de la Grange de la Passerate envisagé l'an dernier ne se fera pas. La fête devrait se dérouler, soit dans le parc de la salle des fêtes, soit dans le village, en fermant l'accès, ce qui est rendu possible grâce à la déviation.
- Rapports DDEA ne sont toujours pas reçus.
- Le courrier à la Préfecture, concernant l'impossibilité d'assurer le service minimum d'accueil des enfants en cas de grève, n'a pas été envoyé.

Fin des débats à 23 h.

## COMMENTAIRES :

- **Signature des délibérations par les élus** : Est-ce normal et légal que les élus n'aient pas lecture des délibérations qu'ils ont votées, sauf s'ils vont les consulter en mairie ? NON.
- **Le cahier de doléances à spirales a bien eu 1 feuille arrachée ! Peu importe par qui ?**

## Compte rendu du conseil municipal du 23 mars 2009

Présents : 15.

Secrétaire de séance nommée : Corinne Berti.

Secrétaire auxiliaire : Catherine Prunet.

### ● Approbation du procès-verbal du CM du 6 mars 2009.

M. Neveux indique qu'il avait proposé, lors du conseil communautaire de Boussac, la restauration du lavoir Saint-Rémy, ce qui avait été accepté. Il ne comprend pas pourquoi le PV du 6 mars, où il était absent, indique maintenant le lac de Lacan. Le Maire

indique que « c'est le Parc qui s'était inquiété » (?). M. Neveux indique qu'il avait rencontré le Président du Parc qui lui a indiqué que le Parc pourrait intervenir aussi si la commune lui en faisait la demande. Le Maire souhaite que le débat soit reporté en « questions diverses », ce qu'accepte M. Neveux.

### ● Vote du compte administratif, sous la présidence de M. Potier.

Stéphane Bourré redemande la fiche de situation financière du Percepteur. Le Maire affirme qu'il ne l'a pas reçue.

Le budget annexe CCAS (seules dépenses 68 € pour l'URSSAF) est adopté à l'unanimité. Le budget annexe assainissement est adopté à l'unanimité.

### Réalisations de l'exercice du compte principal de la commune :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	356 704,17	455 490,62
Investissements	595 507,78	173 946,00

Vote : pour 14 ; contre 0 ; abstention 1 ;

### ● Questions diverses :

- M. Neveux revient sur le choix du lac de Lacan. Il lui est répondu que le choix s'est fait avec la Communauté de communes. Pour le lavoir Saint-Rémy, il faudra faire une étude. M. Neveux demande s'il est autorisé à demander à M. Lagarrigue, du Parc, un aménagement partiel de St-Rémy. Il lui est répondu que non car M. Lagarrigue finira les murets de pierre de la Pierre Martine.

- Le Maire a reçu la veille M. l'inspecteur d'Académie et l'Inspectrice de l'Education Nationale de Figeac. Ils ont été ravis de voir l'école. Le préfabriqué ne pose aucun problème. Il sera demandé à la Communauté de communes d'améliorer l'étanchéité des fenêtres de ce local.

**La suite du Conseil municipal sera un débat à huis clos, effectué sans respect de la procédure légale. Ce n'est pas le Maire seul qui décide du huis clos, mais le conseil municipal, après un vote.**

## Compte rendu du conseil municipal du 31 mars 2009

avec la présence de M. Lagarrigue, percepteur à Lacapelle-Marival. 2 absents ont donné procuration.

Secrétaire de séance : M. Ménard.

### ● PV du 23 mars 2009 :

Après deux remarques sur la Régie des avances et la ligne de trésorerie qui sera finalisée par un emprunt !! le PV est adopté par 13 voix.

### ● Vote des 4 taxes

Les taux communaux restent inchangés par rapport à 2008.

	Taux %
Taxe Foncière Bâti	17,92
Taxe Habitation	6,32
Taxe Foncière non Bâti	95,07
Taxe Professionnelle	8,64

Par rapport à 2008, on note une nette augmentation des bases puisque la variation en pourcentage a doublé :

5,79 % en 2007 et 13,60 % en 2008.

En conséquence, même à taux constant, il y aura une nette augmentation des impôts communaux (+ 13 756 €), sans compter l'intercommunalité, le département et la région.

Vote : 12 pour, 1 contre.

M. Lagarrigue, interrogé sur l'effort fiscal, ne peut répondre.

### ● Subventions aux associations

La somme globale allouée est de 1850 €, identique à celle de 2008. En revanche, l'ADMR, l'APE, les secouristes ont une subvention augmentée. Vote à l'unanimité.

### ● Plan de relance

Le montant minimum des investissements 2009 à faire pour entrer dans le plan de relance est de 94 973 € + 1 €. Vote à l'unanimité pour signer la convention avec la Préfecture.

### ● Contrat Avenir

Vote favorable, à l'unanimité. Concerne une personne qui sera affectée à la voirie 26 h par semaine.

● **Encaissement chèque MSA** de 754,29 € concernant le contrat temps libre. Vote à l'unanimité.

### ● Budget primitif 2009 (voir tableau ci-contre)

- CCAS et Assainissement adoptés à l'unanimité
- Budget principal adopté par 12 voix pour et 3 abstentions.

### ● Questions diverses

Visite du SMIRTOM pour dissimulation des containers.  
Coût 10 000 € environ.

BUDGET PRINCIPAL 2009		
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	514 567 €	468 974 € + Excédent 2008 : 45 591 € ?
Investissement	173 410 € (dépenses 2009)	331 716* €
	37 300 € (restes 2008 à payer)	451 765 € (restes à financer)
	572 706 € (déficit antérieur)	
<b>Total</b>	<b>783 481 €</b>	<b>783 481* €</b>

\*Dans les recettes réelles et certaines il y a :  
78 000 € TVA (plan de relance)  
158 306 € d'excédent de fonctionnement prévu, mais pourra-t-on le réaliser quand on sait que le ratio d'auto-financement courant est supérieur à 1 (donc négatif) ?  
La différence est égale à l'**emprunt à réaliser** :  
**783 481 - (78 000 + 158 306)**  
soit **547 175 € pour équilibrer le budget.**

## Le Budget 2008 est-il en équilibre ?

**Selon le compte administratif (CA 2008) ou budget réalisé, les comptes de la commune apparaissent en équilibre. Le sont-ils vraiment ?**

**Nous pensons que NON :**

- Parce que le prêt de 365 000 €, inscrit au BP 2008, qui l'équilibrait artificiellement, n'a pas été réalisé.
- Parce que ce prêt a été remplacé par l'utilisation dévoyée d'une ligne de trésorerie de 391 000 € qui a payé les investissements en cours (et qui a coûté 8 461 € à fonds perdus).
- Grâce au report de paiement début 2009 de fournisseurs ou d'artisans. Sinon, comment expliquer les économies faites en fonctionnement ou le montant des restes à réaliser en investissement ?

Par exemple, l'achat de denrées de la cantine :

	2006	2007	2008
Dépenses d'alimentation	11 346 €	10 561 €	10 378 €
Recettes de la cantine	19 260 €	20 021 €	23 363 €

Commentaires : Plus il y a d'enfants, plus on vend de tickets, moins on achète de denrées ! Ou alors, on a payé les fournisseurs avec le budget 2009.

L'entretien de la voirie est lui aussi en diminution de 2006 à 2008.

**La ligne de trésorerie masque :**

- Le vrai déficit de la commune qui est de **572 000 €**.

- Le vrai endettement de la commune qui aurait été de **2 426 €/hab.** si nous financions la totalité des investissements. Officiellement, il est de **1 384 €/hab.**, mais deux fois supérieur à la moyenne (**594 €/hab.**).
- L'impossibilité d'emprunter plus de 150 000 €, sinon notre budget aurait été en déséquilibre, car notre capacité d'autofinancement nette est de **14 786 €** (en 2007 : 13 700 €).

**Le budget réalisé 2008 n'est transparent ni pour les élus, ni pour les citoyens :**

- nous n'avons pu nous procurer les copies du compte administratif et du budget qu'en allant les chercher à la sous-préfecture, alors que le budget est à la disposition des citoyens, art. L2141-1 et L2121-26.
- le compte de gestion (percepteur) indique un **déficit de l'exercice de 322 775 €**, or ce chiffre n'a pas été communiqué aux élus lors du vote du CA. On a annoncé un excédent de fonctionnement de **45 591 €**.
- Le 6 mars 2009, les élus ont appris qu'il existait une ligne de trésorerie de 480 000 € depuis 1 an !
- Son renouvellement pour un an (jusqu'en mars 2010) a été justifié par les restes à réaliser (37 000 €) qui auraient pu et dû être payés en 2008, mais qui l'ont été, en 2009, avant le 6 mars. Alors, pourquoi l'a-t-on renouvelée ? Parce qu'on ne peut pas faire d'emprunt sans déséquilibrer le budget.

Il existe des **seuils d'alerte** pour connaître l'état de santé des finances communales. On peut voir que, de 2003 à 2008, les seuils sont très limites.

**Avec l'emprunt qu'il faudra faire, tous auraient été dépassés :**

	Seuil d'alerte	Simulation 2008	2008	2007	2006	2005	2004	2003
<b>Coefficient. d'autofinancement</b>	1	1,07	0,97	0,96	0,95	0,966	0,935	0,919
<b>Ratio de surendettement</b>	2	2,96	1,67	1,99	2,13	2,25	2,37	2,69
<b>Ratio de rigidité structurelle</b>	0,58	0,70	0,58	0,64	0,62	0,65	0,59	0,54

Il faudrait **13 années à la commune pour se désendetter** (seuil d'alerte 10 ans).

Quoi qu'en dise M. le Maire, nous sommes dans une situation beaucoup plus préoccupante que lorsque la Gendarmerie a été bâtie. A l'époque :

- il n'y avait pas de surendettement antérieur,
- les loyers de la Gendarmerie couvrent les 3/4 de l'emprunt qui se termine en 2017,
- la « productivité » des projets Viazac et Colombier est très faible par rapport au coût total.

## Qu'est-ce que le DOB ?

C'est le «Débat d'Orientation Budgétaire», c'est-à-dire un débat sur les orientations générales du futur budget.

Imposée aux départements depuis 1982, la loi du 6 février 1992 a étendu aux communes de 3 500 habitants et plus, l'obligation d'organiser un tel débat.

Nulle nécessité donc, mais nulle interdiction, pour le Maire de Livernon, de le faire car :

« *Le DOB a pour but de renforcer la démocratie participative en instaurant une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité.*

*Il améliore l'information transmise à l'assemblée délibérante et de ce fait au public. »*

Ainsi, lorsqu'une commune organise un DOB, celui-ci est forcément public.

Le Maire de Livernon innove. Il a prolongé le conseil municipal du 23 mars **par une réunion à huis clos**, indiquant que les conseillers allaient débattre « des choix budgétaires », en précisant qu'il ne s'agissait pas d'un DOB (sinon il ne pouvait pas le faire à huis clos).

Curieuse conception de la démocratie participative ! En plus, il n'a pas respecté la réglementation, article L. 2121-18 du code général des collectivités territoriales qui indique que seul le conseil municipal peut décider de siéger à huis clos. En conséquence, est irrégulier le huis clos décidé à la seule initiative du maire et sans que le conseil municipal ait été appelé à le décider (*Conseil d'Etat, 4 mars 1994, Regoin*).

Le comble c'est que, **même après le vote public du budget**, le 31 mars, la population ignore toujours le détail des orientations dudit budget !

Mais le Maire prépare un « flash-Infos » qui – espérons-le – comportera au moins l'analyse financière : promise « prochainement » en mai 2008. Elle ne figurait pourtant ni dans le « flash-Infos » suivant, ni dans le bulletin municipal de février.

## Budget 2009, quelles perspectives ?

L'équilibre du budget 2009 est toujours aussi artificiel avec la ligne de trésorerie et l'emprunt éventuel.

Le budget prévisionnel des investissements 2009 (dont certains – cimetière, salle des fêtes, d'intérêt général, auraient mérité que « la démocratie participative existe ») est un **rapetassage de projets** non effectués depuis plusieurs années.

Au vu du budget, on peut supposer que l'on va réaliser :

- des travaux à l'ancien cimetière pour 12 000 € (l'an dernier, un caveau communal avait été programmé pour 3 806 €, cette année pour 5 000 €) ;
- 2 000 € pour l'agrandissement du cimetière (Nouvelle étude ? Espérons que non, la précédente date de 2004 !) ;
- des travaux dans les bâtiments communaux pour 38 000 € dont « l'hôtel de ville » (oralement, il a été évoqué aussi des travaux dans la salle des fêtes, sans précision, et dans la salle de la vieille mairie) ;
- l'achat de « matériels divers » pour 10 000 € ;
- l'investissement en voirie communale de 26 000 € (qui s'ajoutent aux 44 560 € de 2008) !
- quant à l'emprunt de 365 000 €, prévu en 2008, non réalisé mais « remplacé » de manière non réglementaire par une ligne de trésorerie coûteuse et à fonds perdus, il est toujours en prévision !

Les besoins de trésorerie (c'est-à-dire d'argent frais) ont conduit la commune à adopter le plan de relance gouvernemental, afin de toucher 78 000 € de TVA en juin 2009 au lieu de 2010. C'est oublier le déficit antérieur et il y a une obligation, contrôlée par l'Etat à partir de juin 2009, de réaliser les 95 000 € d'investissement qu'il faudra bien financer car les subventions seront quasi inexistantes.

En 2010, la commune n'aura d'autres revenus que les dotations de l'Etat pour faire face au moins à 572 000 € de déficit, les économies de fonctionnement étant très limitées, comme nous l'avons déjà dit.

### CONCLUSION :

**Quand aurons-nous une Maison des Associations où jeunes et anciens pourraient se retrouver ? Une grande salle, à la mesure de la commune, où l'on puisse développer des activités variées en été comme en hiver. Peut-être en 2017 (fin de l'emprunt de la Gendarmerie) ou en 2022, quand nous serons totalement désendettés, ou jamais selon l'évolution économique régionale et nationale (crise, diminution des aides de l'Etat) ou politique (réforme Balladur) ??**